

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

#### BODACC « A »

#### Annonce n° 15

#### 31 – HAUTE-GARONNE

#### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

#### Ventes et cessions

102 104 791 RCS Toulouse.

**OSTALUNA.**

*Forme* : Société par actions simplifiée (à associé unique).

*Nom commercial* : BEAUTY SUCCESS INSTITUT WILSON.

*Capital* : 10000 EUR.

*Adresse* : 20, place du Président Thomas Wilson, 31000 Toulouse.

*Origine du fonds* : Achat au prix stipulé de 55920,00 euros..

*Etablissement* : Etablissement principal.

*Activité* : Institut de beauté (soins esthétiques) et vente de produits cosmétiques..

*Enseigne* : BEAUTY SUCCESS INSTITUT WILSON.

*Adresse* : 20, place du Président Thomas Wilson, 31000 Toulouse.

*Précédent propriétaire* : 530 098 748 RCS Toulouse. **ESTEWIL.**

*A dater du* : 12 mars 2026.

*Date d'effet* : 11 avril 2026.

*Date de commencement d'activité* : 12 avril 2026.

*Publication légale* : Ouest-France.fr du 19 mai 2026.

*Oppositions* : Me Mazieres Avocat au barreau de toulouse 5 place Saintes Scarbes 31000 Toulouse pour la validité..

*Commentaires* : Suivant acte reçu par Me Sophie PUGALAN, Notaire à CLERMONT-FERRAND (63000), 41 Avenue de la Margeride, en date du 11 avril 2026, enregistré au SPFE CLERMONT-FERRAND le 11 mai 2026, réf 6304P01 2026 N01181, a été cédé par la société SAS ESTEWIL, siège : TOULOUSE (31000), 20 place du Président Thomas Wilson, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n° 530 098 748 à la société SAS dénommée OSTALUNA, siège : TOULOUSE (31000), 20 place du Président Thomas Wilson, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n° 102 104 791. Un fonds de commerce de soins esthétiques et vente de produits cosmétiques. La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE-CINQ MILLE NEUF-CENT-VINGT EUROS (55 920,00 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour TRENTE-TROIS MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS (33 991,00 €) et aux éléments matériels pour VINGT ET UN MILLE NEUF CENT VINGT-NEUF EUROS (21 929,00 €). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au cabinet de Me MAZIERES, Avocat au barreau de TOULOUSE (31000), 5 Place Saintes Scarbes..